

- REGLEMENT DU JEU CONCOURS - « LES PLUS BEAUX CENTRES-VILLES COMMERCANTS »

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1</u> :	L'ORGANISATEUR	2
<u>ARTICLE 2</u> :	LES PARTICIPANTS	2
<u>ARTICLE 3</u> :	LES MODALITES DE PARTICIPATION	2
<u>ARTICLE 4</u> :	LES GAGNANTS	4
<u>ARTICLE 5</u> :	LES RECOMPENSES	5
<u>ARTICLE 6</u> :	CLAUDE DE NON-RESPONSABILITE	5
<u>ARTICLE 7</u> :	DUREE DE L'OPERATION	5
<u>ARTICLE 8</u> :	LA COMMUNICATION	6
<u>ARTICLE 9</u> :	AUTORISATIONS ET DROIT D'UTILISATION	7
<u>ARTICLE 10</u> :	REGLEMENT DES LITIGES	7
<u>ANNEXE 1</u> :	AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT A L'IMAGE	8
<u>ANNEXE 2</u> :	AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE PHOTOGRAPHIE	9
<u>ANNEXE 3</u> :	LES VISUELS DE L'OPERATION DE COMMUNICATION	12



ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR



La FNCV - Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France, dont les sièges se situent au 50, rue Raymond Poincaré – 54000 Nancy
SIRET : 48743281700046
TVA : FR86487432817

Organise un jeu concours national sur Facebook et Instagram avec calcul de votes et tirage au sort gratuit sans obligation ni coût de participation dans le cadre de l'opération «**Les plus beaux centres-villes commerçants**» à l'occasion de la *Journée Mondiale de la Photographie* qui aura lieu le 19 août 2021 et qui se déroulera en ligne sur Facebook et Instagram jusqu'au 6 septembre 2021 ; date à laquelle seront annoncés les six gagnants.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu concours est public et organisé sur tout le territoire national français métropolitain et d'outre-mer (DROM-COM - départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer) pour toutes les structures suivantes adhérentes ou non adhérentes à la FNCV - les Vitrites de France (à l'exception des adhérents dans les pays voisins francophones que sont le Luxembourg, la Belgique et la Suisse) qui souhaitent participer à l'opération «**Les plus beaux centres-villes commerçants**» :

- Associations de commerçants adhérentes ou non
- Fédérations/regroupements d'associations de commerçants adhérentes ou non
- Mairies adhérentes ou non
- Offices du commerce adhérentes ou non
- Chambres de commerce et d'Industrie adhérentes ou non
- Communauté de Communes adhérentes ou non
- Communautés d'agglomérations adhérentes ou non
- Office du tourisme adhérents ou non

Ce jeu concours est limité à une participation par ville. S'il existe plusieurs structures associatives ou institutionnelles qui souhaitent participer dans une même ville, il faudra localement choisir la/les photo(s) avant de soumettre la participation.

Dans le cas de groupements collectifs adhérents (*communautés de communes, communautés d'agglomérations, offices du commerce, chambres de commerce et d'industrie*), seront acceptées autant de participants qu'il existe de villes dans ces groupements collectifs. Autrement dit, une communauté de communes qui représente 20 villes peut, si elle le souhaite, faire participer tout ou partie de ces 20 villes à condition de remplir les conditions citées dans les modalités de participation à l'article 3.

La FNCV – Les Vitrites de France se réserve le droit d'annuler ou de postposer le jeu concours si le seuil de 10 participants n'est pas atteint le 18 août 2021 à 12h00.

ARTICLE 3 : LES MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer à ce jeu concours, il faut :

- Envoyer une photo** à lesplusbeauxcentresvillescommercants@fncv.org, de préférence via WeTransfer:
 - en haute résolution (Full HD minimum: 1920px * 1080px) – privilégier des appareils photos aux smartphones pour obtenir une **qualité optimale**
 - libre de droit** (utilisable par la FNCV - Fédération Nationale des Centres-Villes, structure organisatrice de cette opération, à des fins de communication sur le web et éventuellement sur papier)

- **représentative du « centre-ville commerçant »** (*on entend par centre-ville commerçant, bien sûr, que la photo rappelle le commerce, le contact, le savoir-faire, la convivialité, l'animation, la mise en scène, la beauté, etc.*) :
 - elle peut être originale, sérieuse, décalée, humoristique, etc.
 - les drones ne sont pas exclus à condition que la photo soit centrée sur le « centre-ville commerçant » (cela peut être une rue, un quartier, une place et bien d'autre chose encore.) –
 - sont exclues :
 - les photos aériennes de toute la ville
 - les photos montages de plusieurs photos (pour la photo principale du concours)
 - Ne sont pas exclues les centres commerciaux ou galeries commerciales de centre-ville

Il faut également obligatoirement joindre à cet envoi :

- **un petit descriptif d'environ 50 à 60 mots pour présenter la ville et son « centre-ville commerçant »** (nombre de commerces, spécificité(s), spécialité(s), etc.)
- Indiquer :
 - les coordonnées (dont une adresse mail et un numéro de téléphone qui serviront à contacter le participant en cas de victoire)
 - l'url du site web (s'il existe) et les différents réseaux sociaux
 - **les raisons pour lesquelles le « centre-ville commerçant » est unique (histoire, patrimoine, embellissement, etc.)**
- Une à trois photos** supplémentaires qui serviront à illustrer le « centre-ville commerçant » dans le futur magazine en ligne**
- Retourner signée :
 - « l'autorisation d'exploitation d'une photographie »**
 - « l'autorisation d'exploitation du droit à l'image »**si des personnes figurent sur les photos

****voir ARTICLE9**

Il est impératif d'envoyer l'ensemble de ces photos et informations au plus tard le 18 août 2021 à 23h59 (heure métropole). Toute participation envoyée après cette date ne pourra malheureusement pas être prise en compte pour ce jeu concours qui débutera publiquement le 19 août 2021.

Après avoir reçu les informations au complet ci-dessus et vérifié que les photos soient d'assez bonne qualité pour concourir, le participant recevra un email de confirmation de participation via lesplusbeauxcentresvillescommercants@fncv.org.

Toutes les participations seront centralisées dans un fichier interne intitulé « Jeu concours des plus beaux centres-villes commerçants » et classées par ville avec les informations reçues dont une partie sera utilisée pour la publication sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram lors de la publication des photos le 19 août 2021.

ARTICLE 4 : LES GAGNANTS

Il y aura 6 gagnants. Ils seront classés de la façon suivante :

Le 1^{er} gagnant CHOIX DES INTERNAUTES <i>« par proportionnalité »</i>	Le grand gagnant sera celui qui aura cumulé le plus de réactions positives « j'aime/j'adore/solidaire » sur Facebook et de j'aime (cœur) sur Instagram proportionnellement au nombre d'habitants de la ville (nombre d'habitants par ville tiré du site Wikipédia et non soumis à contestation dans un souci d'égalité entre les participants.)
Le 2^{ème} gagnant CHOIX DES INTERNAUTES <i>« tous participants confondus »</i>	Le second gagnant sera la photo qui aura obtenu le plus de réactions positives/j'aime sur les deux réseaux sociaux cumulés (Facebook et Instagram)
Le 3^{ème} gagnant CHOIX DES INTERNAUTES <i>« Métropoles et grandes villes » Villes de plus de 100 000 habitants*</i>	Le troisième gagnant sera la photo qui aura obtenu le plus de réactions positives/j'aime sur les deux réseaux sociaux cumulés (Facebook et Instagram) dans la catégorie « Métropoles et grandes villes » (<i>Villes de plus de 100 000 habitants</i>)
Le 4^{ème} gagnant CHOIX DES INTERNAUTES <i>« Villes moyennes » Entre 10 000 et 100 000 habitants*</i>	Le quatrième gagnant sera la photo qui aura obtenu le plus de réactions positives/j'aime sur les deux réseaux sociaux cumulés (Facebook et Instagram) dans la catégorie « Villes moyennes » (<i>Entre 10 000 et 100 000 habitants</i>)
Le 5^{ème} gagnant CHOIX DES INTERNAUTES <i>« Petites villes et bourgs » Moins de 10 000 habitants*</i>	Le cinquième gagnant sera la photo qui aura obtenu le plus de réactions positives/j'aime sur les deux réseaux sociaux cumulés (Facebook et Instagram) dans la catégorie « Petites villes et bourgs » (<i>Moins de 10 000 habitants</i>)
Le 6^{ème} gagnant LE TIRAGE AU SORT	Le sixième gagnant sera tiré au sort parmi tous les autres participants sur https://plouf-plouf.fr/

** le nombre d'habitants par ville sera tiré du site Wikipédia et non soumis à contestation*

Chaque jour à 11h30, un classement sera publié pour suivre l'avancement des votes du public afin :

1. de continuer à fédérer autour du jeu concours
2. d'informer sur le nombre de votes du participant en tête (compte tenu du calcul par proportionnalité dans un souci de transparence)

Seuls les votes et non pas les votants seront comptabilisés car il est impossible de vérifier qu'un votant a voté plusieurs fois via différents comptes.

Si deux photos ou plus comptabilisent le même nombre de votes (ex.aquo), ces dernières seront départagées grâce à un tirage au sort sur **<https://plouf-plouf.fr/>**.

Chaque gagnant sera averti par téléphone et par email au vu des coordonnées fournies dans les modalités de participations.

La remise des prix se fera virtuellement entre le 7 au 9 septembre 2021 pour une publication à compter du 13 septembre 2021. Cela prendra la forme d'une petite interview des six gagnants (une interview par gagnant) qui sera ensuite diffusée sur YouTube et qui aura pour but de :

- recueillir les réactions à chaud
- revenir sur le concours
- annoncer le lot
- parler des projets à venir

ARTICLE 5 : LES RECOMPENSES

Les lots distribués à l'occasion de ce tirage au sort sont les suivants :

- **Lot n°1** : Une animation décoration de rue pour le centre-ville lauréat avec *Toutcomme*
✓ **Valeur : 10 000€ TTC**
- **Lot n°2** : Un reportage vidéo mettant en avant le centre-ville commerçant lauréat avec *Mipei*
✓ **Valeur : 3 000€ TTC**
- **Lot n°3** : Un abonnement d'un an à chaque commerce de la ville lauréate au *Cercle des Indépendants*
✓ **Valeur : 35€88 TTC par commerce**
- **Lot n°4** : Un abonnement d'un an au magazine « L'Echommerce » à chaque commerce de la ville lauréate
✓ **Valeur : 95€40 TTC par commerce**
- **Lot n°5** : 500 totebag en coton en une couleur/une face à l'effigie de la ville lauréate avec *Iloveycom*
✓ **Valeur : 1000€ TTC**
- **Lot n°6** : Une adhésion 2022 au réseau des Vitrines de France offerte – voir barème sur www.fncv.org
✓ **Valeur : entre 210€HT et 900€HT** pour une association de commerçants ou une collectivité en fonction du nombre d'habitants et sur devis pour un groupement collectif

Tous les participants bénéficieront d'une remise de 10% supplémentaire sur leur adhésion 2022 s'ils sont déjà adhérents et une remise de 10% sera appliquée si les participants non adhérents souhaitent rejoindre la FNCV en 2022.

Encas d'indisponibilité temporaire des lots prévus, les Vitrines de France se réservent le droit de doter le jeu concours de lots de valeurs équivalentes.

Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

Un gagnant ne peut pas cumuler plusieurs lots dans les différentes catégories recensées.

ARTICLE 6 : CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 7 : DUREE DE L'OPERATION

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée.

Il entendra en vigueur dès le 9 juin 2021 à 11h00, date de début de l'opération « *Les plus beaux centres-villes commerçants* » et se terminera le 6 septembre 2021 à 11h00, date de fin de l'opération.

ARTICLE 8 : LA COMMUNICATION

Afin de fédérer autour de ce projet, les moyens et canaux de communication ci-dessous seront utilisés :

- Du teasing par mail à compter du 2 juin
- Plusieurs mailing généraux incluant les adhérents et non adhérents au réseau (premier envoi le 9 juin puis régulièrement jusqu'au

19 août 2021 lors la Journée Mondiale de la Photographie)

- Notre site internet www.fncv.org :
 - une page de contenu dédiée
 - plusieurs actualités
 - un bandeau dédié dans le diaporama
 - une pop-up à l'ouverture du site incitant à participer
- Mailing national auprès de tous les acteurs de centre-ville
- Réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Instagram
 - Post, page de couverture, post animé
 - Story
 - Post sponsorisé
- Plusieurs campagnes SMS
- Presse locale et régionale
- Nos partenaires et prestataires labellisés

Une phase de teasing aura lieu une semaine avant le lancement de l'opération le 9 juin 2021 et une seconde phase s'opérera une semaine avec le lancement public du jeu concours du 19 août 2021 à la fois au niveau national mais nous inciterons également les participants localement à faire ce teasing une semaine avant.

Chaque participant se verra envoyé via lesplusbeauxcentresvillescommerçants@fncv.org un pack de communication une fois sa participation validée contenant :

- Des visuels en différents formats pour faire la promotion de l'opération localement
- Un communiqué de presse
- Un mailing et un courrier type sera envoyé à destination des élus locaux, des commerçants, des clients pour faire connaître l'opération au grand public
- Différents exemples de post pour les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter, Pinterest)

Sur chaque photo de participant, la FNCV – Fédération Nationale des Centres-Villes apposera discrètement le logo des Vitrites de France ainsi que le nom de la ville représentée en respectant la même charte graphique pour toutes les photos afin d'uniformiser l'album photo sur Facebook et le rendu sur le fil d'actualité Instagram.

A la suite de ce jeu concours et à condition d'avoir atteint le seuil des 10 participants, **nous éditerons un magazine en ligne** dans lequel se retrouveront en premier les six gagnants du jeu concours puis tous les autres participants selon le classement définitif qui sera établi le 6 septembre 2021. **Ce magazine sera visible en ligne et consultable gratuitement** afin de mettre en avant non seulement les photos qui auront concourues mais aussi les photos supplémentaires qui auront été envoyées avec les informations demandées et d'autres informations qui pourront prendre la forme d'interview d'acteurs locaux, de conseils, de méthodologies, et de bien d'autres choses encore.

Ce support aura pour vocation d'être une très belle image de nos centres-villes à destination du Gouvernement, des élus locaux, régionaux, des clients et touristes que nous sommes tous et qui participent à la vie et à l'animation de nos centres-villes commerçants .

ARTICLE 9 : AUTORISATIONS, DROIT D'UTILISATION ET DONNEES PERSONNELLES

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leurs nom, prénom, nom de la structure, photo(s) dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

Seront joints à ce règlement :

- Une autorisation d'exploitation du droit à l'image (si des personnes figurent sur les photos) (voir annexe 1)
- Une autorisation d'exploitation d'une ou plusieurs photographies (voir annexe 2)

Ce(s) document(s) devra/ont être rempli(s), signé(s) et renvoyé(s) en même temps que les éléments mentionnés dans l'article 3 pour valider chaque participation et autoriser l'organisateur à réutiliser les sources photographiques à des fins de communications sur tout support pour promouvoir la Fédération Nationale des Centres-Villes et ses actions en faveur de la (re)dynamisation, de la revalorisation et mise en avant des centres-villes.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser éventuellement les informations fournies lors des modalités d'inscription à d'autres fins que l'animation elle-même (opérations commerciales, par exemple) dans les conditions prévues par la loi du 6 février 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des éléments le concernant dans le fichier. Chaque participant pourra également refuser d'être inscrit sur ce fichier.

Dans le cadre du Jeu, la Fédération Nationale des Centres-Villes – les Vitrines de France -, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, pendant toute la durée du jeu, telles que son nom, prénom, pseudonyme et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à la politique de confidentialité de la Fédération Nationale des Centres-Villes – les Vitrines de France -, <https://www.fncv.org/rubriques/mentions-legales-999.html>, l'association organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française et déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrines de France dont le siège est à Nancy.

Fait à Nancy, le 28 mai 2021



ANNEXE 1

Autorisation exploitation droit à l'image

Je

Demeurant à

Né (e) le : à

Nationalité :

Agissant en mon nom personnel.

Autorise/Autorisons la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France, ses agents, ayants droit, à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication du jeu concours « Les plus beaux centres-villes commerçants » sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram ainsi que pour la publication d'un ou plusieurs magazines qui seront édités à la suite de cette opération de communication.

Qui a lieu du 19 août 2021 au 6 septembre 2021 sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram et dans le/les magazines.

Cette autorisation emporte la possibilité pour l'organisateur Fédération Nationale des Centres-Villes – Vitrites de France de porter à la fixation initiale de mon image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile. L'organisateur pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée de : 10 ans,
- Sur les territoires : monde, tous pays,
- Sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc.)), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation. La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à, le

(Nom, prénom, signature)

.....

ANNEXE 2

Autorisation d'exploitation d'une photographie

Objet de l'autorisation : Photographie figurant en annexe
Ci-après dénommée « Photographie »

Contexte :

La FNCV - Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrines de France, dont le siège se situe au 50, rue Raymond Poincaré – 54000 Nancy - SIRET : 48743281700046 - TVA : FR86487432817 est l'organisateur d'un jeu concours national sur Facebook et Instagram avec calcul de votes et tirage au sort gratuit et sans obligation ni coût de participation dans le cadre de l'opération « Les plus beaux centres-villes commerçants » à l'occasion de la Journée Mondiale de la Photographie qui aura lieu le 19 août 2021 et qui se déroulera en ligne sur Facebook et Instagram jusqu'au 6 septembre 2021 ; date à laquelle seront annoncés les six gagnants. A l'issue du Concours, les photographies retenues seront exposées et/ou utilisées et/ou diffusées par la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrines de France dans les conditions prévues aux présentes.

Destination

La photographie a vocation à être exploitées/diffusées notamment dans le cadre du jeu concours et des participations qui respecteront les modalités de participation et seront, de fait, acceptées pour être publiées le 19 août 2021 sur les réseaux sociaux Facebook (la page des Vitrines de France) et Instagram (le compte des Vitrines de France) de l'organisateur du jeu concours. La photographie a aussi la vocation d'être exploitées/diffusées sur l'ensemble des canaux de communication existants de la Fédération Nationale des Centres-Villes ainsi que sur tout autre support prévus ci-dessous.

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur

..... (nom, prénom),

Né(e) le A :

.....,

demeurant au,

....., téléphone :,

adresse email :

.....
.....

1/ **Déclare** et garantis être l'unique auteur de la Photographie publiée sur Instagram et sélectionnée dans le cadre du Jeu Concours ;

2/ **Déclare** et garantis être majeur et résider en France ;

3/ **Autorise** la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrines de France, à exploiter la Photographie en tout ou partie, seule et/ou intégrée à d'autres éléments et/ou simplement assemblée à un quelconque autre élément, sans limitation de nombre dans les conditions suivantes :

- Territoire : en France (DROM COM inclus) et dans le monde entier pour les nouveaux médias
- Formats/ Procédés/Moyens : en tous formats (dont notamment l'affiche grand format), par tous procédés et tous moyens;

- Supports/Médias :

- sur tous supports, sans limitation de nombre, notamment sur tous supports papier en affichage édités par la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrines de France;
- sur les nouveaux media : sur l'ensemble du réseau internet, en version téléchargeable ou non, sur l'ensemble de l'écosystème digital de la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrines de France- en ce compris : sur les sites Internet de la Fédération, ainsi que sur l'ensemble des sites communautaires de la Fédération tels que Facebook, Twitter et ce sous toutes formes notamment, pavés numériques, e-mailings, gif animé, chaînes interactives ou autres ; téléphonie (SMS, MMS, WAP, applications smartphones...), tablettes numériques (type Ipad et leurs applications ou système Android), affichage digital.

- Durée d'exploitation de la Photographie par la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France : 3 (trois) ans à compter de la première diffusion publique de la Photographie faite par la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France.

Il est expressément entendu que s'agissant du réseau Internet la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France- ne peut contrôler la diffusion qui est faite de la Photographie en dehors des pages et/ou sites officiels de la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France. La Photographie est donc susceptible d'être visible sur Internet au-delà de la période ci-dessus définie, sans que la responsabilité de la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France - ne puisse être recherchée et qu'aucune rémunération ne soit due.

4/ **Reconnais** que la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France- est autorisée à conserver et archiver les prises de vue d'ensemble du jeu concours, représentant entre autres la Photographie, notamment dans son fonds photographique, ainsi que dans le cadre de la communication sur tous les supports précités pour la durée légale de protection des droits visés aux présentes.

5/ **Déclare** et garantis à la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France- à leurs cessionnaires ou ayants-droit, l'originalité de la Photographie et la libre et paisible exploitation des droits cédés au titre de la présente autorisation, de telle sorte que la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France ne puisse en aucun cas être inquiétée par des tiers et que leur responsabilité ne puisse être mise en cause lors de l'exploitation de la Photographie.

6/ **Déclare** et garantis notamment que la Photographie ne contient aucun élément susceptible de porter atteinte aux droits de tiers tels que droits de la propriété intellectuelle et droits de la personnalité. Je déclare et garantis notamment avoir obtenu l'accord écrit de toute personne étant reconnaissable sur la Photographie pour une exploitation de l'ensemble des attributs de sa personnalité dans les conditions définies aux présentes. Dans l'hypothèse où une personne serait reconnaissable sur la Photographie, je déclare et garantis avoir transmis un exemplaire dûment complété et signé de l'autorisation d'exploitation d'image de la personne photographiée. En l'absence de la fourniture d'une telle autorisation, je reconnais que ma sélection ne pourra être validée et renonce à toute action en ce sens.

Je garantis à la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France -, leurs cessionnaires ou ayants-droit, contre toute réclamation, poursuite, ou actions éventuelles et toutes condamnations et débours ayant pour objet la Photographie.

8/ **Déclare et garantis** que je n'ai fait ou ne ferais aucun acte susceptible de compromettre la présente cession de droits ou susceptible d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France- des droits qui lui sont accordés par les présentes.

9/ **Déclare et garantis** qu'aucun litige ou procès n'est en cours ni sur le point d'être intenté, mettant en cause les droits sur la Photographie consentis aux termes des présentes.

10/ **Reconnais** que la présente autorisation ainsi que toutes les informations relatives à la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France- auxquelles j'aurais pu avoir accès dans le cadre de ma participation au jeu concours, sont strictement confidentielles. Je m'engage à les considérer comme telles et à ne les divulguer sous aucun prétexte sauf nécessité judiciaire, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la signature par mes soins, des présentes.

11/ **Reconnais** que l'organisateur sera libre et seul décisionnaire quant à la façon dont il souhaite exposer/diffuser la Photographie et quant au format, à la taille d'exposition/de diffusion de la Photographie dans le cadre de sa communication future des photographies sélectionnées suite au jeu concours. Aucun retrait d'autorisation ne sera possible et aucun recours ni demande d'indemnisation ne sera recevable.

12/ **M'engage** à attendre l'annonce la publication officielle des photographies le 19 août par la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France- avant de communiquer de quelques façons que ce soit sur la Photographie et/ou ma participation au jeu concours.

13/ **Autorise** gracieusement la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France -, leurs cessionnaires et ayants droit à exploiter l'ensemble des attributs de ma personnalité (notamment mes nom, prénom, image, pseudonyme...) dans le cadre de la communication relative au jeu concours, et à la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France- et ce sur tous supports dans le monde entier et pour une durée de 3 (trois) ans à compter de la première exploitation de la Photographie par la Fédération Nationale des Centres-Villes – Les Vitrites de France.

La présente autorisation est soumise au droit français et aux juridictions compétentes de Nancy le cas échéant.

Fait à....., le

En deux exemplaires originaux

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvée, bon pour accord »

ANNEXE 3

Les visuels de l'opération de communication



Story Instagram



Couverture Facebook



Entête email



Post Instagram



Publication Twitter



Billet carré



Publication Facebook

LES PLUS BEAUX

★★★ CENTRES-VILLES
COMMERCÇANTS

à l'occasion de
la Journée Mondiale de la Photographie
le 19 août 2021

Du 19 août au 6 septembre



CONCOURS PHOTO

organisé par la Fédération Nationale
des Centres-Villes



SUR

Affiche A4